



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2018

**DELIBERATION N° 116/06/2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZAC
MULTI SITES QUARTIER EST**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernard PAILLARES à Mathieu ALBERT, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Brigitte BAREGES, Francis LABRUYERE, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE

Conformément aux dispositions du CGCT, Madame Brigitte BAREGES, Présidente, est sortie et n'a pas participé au vote

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Compte Administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire.

Ce Compte Administratif retrace pour l'essentiel les écritures budgétaires liées au passage du budget annexe ZAC Multi Sites Quartier Est d'une comptabilité patrimoniale à une comptabilité de gestion de stock. Ces écritures sont en lien avec le budget principal du GMCA. L'ensemble des mouvements et écritures ont été construits avec et en accord avec la Trésorerie Municipale, et ce afin d'aligner le régime comptable du budget annexe de la ZAC Multi Sites Quartier Est repris en 2013 avec le régime comptable de la ZAC Bas Pays.

Ce Compte Administratif retrace pour l'essentiel les principaux mouvements suivants :

En section de fonctionnement

En dépenses :

On retrouve principalement les écritures d'acquisition d'actifs des équipements publics 6 418K€ (inscrits dorénavant en fonctionnement suite à la comptabilité de gestion de stock), ainsi que les intérêts 2017 de la dette (203 261 €) et des travaux 2017 sur des équipements de la ZAC (57 758 €).

En recettes :

On retrouve les mouvements d'ordre budgétaires qui constatent entre autres l'acquisition des équipements publics afin de les imputer en dépenses d'ordre d'investissement.

A l'intérieur de la section de fonctionnement, on note des dépenses et recettes d'ordre budgétaires liées à la comptabilité de stock pour un montant de 200 535 € relatif aux charges financières 2017.

En section d'investissement

En dépenses :

On retrouve principalement les écritures d'annulation liées à l'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement (1 349K€) ainsi que les subventions d'équilibre d'investissement reçues du budget principal (1 256K€) et la valorisation de l'actif des équipements publics (6 418K€). Par ailleurs, on note principalement le remboursement du capital de la dette 2017 (746 240 €).

En recettes :

Les recettes d'investissement résultent essentiellement de l'inscription de l'avance remboursable du budget principal pour un montant global de 8 576 989 €.

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017, le Budget Supplémentaire 2017 et la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2017 considéré,

Vu la délibération n° 221 du 21 Décembre 2016 portant « Exercice 2017– Budget Primitif Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est »,

Vu la délibération n° 131 du 29 juin 2017 portant « Budget Supplémentaire 2017 - Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est »,

Vu la délibération n° 258 du 21 Décembre 2017 portant « Exercice 2017 – Décision Modificative n° 2- Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est »,

Vu le Compte Administratif 2017 annexé à la présente délibération,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2017 suivants :

GMCA BUDGET ZAC QUARTIER EST

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	6 877 807,68	8 735 532,01
	Section d'investissement	11 111 995,61	10 401 952,23

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	910 681,38	0,00

TOTAL (réalisations + reports)		18 900 484,67	19 137 484,24
--------------------------------	--	---------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 877 807,68	8 735 532,01	1 857 724,33
	Section d'investissement	12 022 676,99	10 401 952,23	-1 620 724,76
	TOTAL CUMULE	18 900 484,67	19 137 484,24	236 999,57

- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence de Madame la Présidente, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des résultats de l'exercice 2017 tel que présentés ci-dessus et conformément au Compte Administratif annexé à la présente délibération,
- de constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence de Madame la Présidente, d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
05 JUL. 2018

De sa publication le :
05 JUL. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

